



Saint-Pierre Dels Forcats, le 14 janvier 2022

2022/002

ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION POUR EXECUTION DE TRAVAUX

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de d'ouverture de fouille sous trottoir pour réparation de conduite TELECOM HS par l'entreprise SOTRANASA,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation de tous véhicules sera règlementée sur le lotissement Le Cambre d'Aze, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 17/01/2022 au 31/01/2022.

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise SOTRANASA pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr